

L'accord du participe passé : cas particuliers

[CapConcours](#)

L'accord du participe passé : cas particuliers

Sommaire

1. Introduction
2. Noms collectifs et fractions
3. Adverbes de quantité
4. Verbes impersonnels
5. Participe suivi d'un infinitif
7. À retenir

1. La complexité des accords particuliers

Dans les épreuves de sélection, les jurys privilégient souvent les tournures où le COD n'est pas immédiatement identifiable ou lorsque la structure de la phrase présente une double dépendance syntaxique. Cette leçon détaille les quatre cas particuliers majeurs du participe passé.

2. Avec un nom collectif ou de fraction

Lorsqu'un participe passé conjugué avec *avoir* est précédé d'un nom collectif (*foule, troupe, groupe, multitude, infinité*) ou d'un nom de fraction suivi d'un complément au pluriel, **l'accord se fait selon le sens** (selon l'élément sur lequel porte l'attention) :

- *La multitude de voitures que j'ai **vue**.* (l'accent est mis sur la masse globale : accord avec *multitude*).
- *Le groupe de candidats que j'ai **vus**.* (l'accent est mis sur les individus : accord avec *candidats*).

Cas de genre, sorte, espèce :

- Si ces mots sont précédés d'un article indéfini, on accorde généralement avec le complément : *L'espèce de banc que j'ai **vu**.*
- S'ils sont précédés d'un démonstratif (*ce genre de, cette sorte de*), on accorde avec le nom démonstratif : *Ce genre de lettres qu'il a **écrit**.*

3. Avec un adverbe de quantité

Lorsqu'un adverbe de quantité (*combien de, trop de, peu de, beaucoup de, tant de, que de*) est suivi d'un nom complément, le participe passé **s'accorde la plupart du temps avec ce complément** :

- *Combien de lettres as-tu **écrites** ?* (accord féminin pluriel avec *lettres*).
- *Que de difficultés nous avons **surmontées** !* (accord féminin pluriel avec *difficultés*).
- *Trop d'erreurs ont été **commises**.*

Cas particulier de l'adverbe nominalisé : Si l'adverbe est précédé d'un article (*le trop de, le peu de*), l'accord se fait avec l'adverbe s'il exprime le manque ou l'excès abstrait : *Le trop de coups qu'il a **reçu** a altéré sa mémoire.*

4. Le participe passé des verbes impersonnels : invariabilité absolue

Le participe passé des verbes impersonnels (ou de verbes employés tournure impersonnelle avec le pronom neutre *il*) est **strictement invariable**, même si un nom pluriel ou féminin le précède :

Règle d'or : Le pronom neutre *il* n'a ni genre ni nombre ; le participe passé reste donc toujours terminé par sa voyelle simple sans marque d'accord :

- *Les fortes chaleurs qu'il y a **eu** cet été.* (et non « eues »).

- Les pluies diluviennes qu'il a **fait**. (et non « faites »).
- Les démarches et les soins qu'il a **fallu** déployer. (et non « fallus »).

5. Le participe passé suivi d'un infinitif

Lorsque le participe passé est suivi d'un verbe à l'infinitif, la règle d'accord dépend de l'**auteur de l'action** exprimée par cet infinitif :

Cas de figure	Règle d'accord	Test pratique (« en train de »)	Exemple
Le COD placé avant FAIT l'action de l'infinitif	Le participe passé s'accorde avec le COD.	On peut intercaler « en train de » entre le COD et l'infinitif.	<i>Les enfants que j'ai vus jouer.</i> (J'ai vu les enfants <i>en train de jouer</i> → accord).
Le COD placé avant SUBIT l'action de l'infinitif	Le participe passé reste invariable .	Le COD est le patient de l'infinitif (souvent sous-entendu « par quelqu'un »).	<i>Les maisons que j'ai vu démolir.</i> (J'ai vu <i>démolir les maisons</i> par des ouvriers → invariable).
« Fait » suivi d'un infinitif	TOUJOURS STRICTEMENT INVARIABLE.	Règle absolue : <i>fait</i> + <i>infinitif</i> ne prend jamais d'accord.	<i>Ces fleurs que j'ai fait pousser.</i> <i>Les pièces qu'il a fait signer.</i>

À retenir

- **Verbes impersonnels** : toujours **strictement invariables** (*les soins qu'il a fallu, la chaleur qu'il a fait*).
- **Fait + infinitif** : toujours **strictement invariable** (*les maisons qu'il a fait bâtir*).
- **Participe + infinitif** :
 - S'accorde si le COD placé avant **fait l'action** de l'infinitif (*les oiseaux que j'ai vus voler*).
 - Reste invariable si le COD placé avant **subit l'action** de l'infinitif (*les arbres que j'ai vu abattre*).
- **Adverbes de quantité** : accord normal avec le nom complément au pluriel (*combien de lettres as-tu reçues*).